



FRATERNITÉ
DES CONSTABLES
DU CONTRÔLE ROUTIER
DU QUÉBEC



Communiqué 2024-14

06 mars 2024

Informations diverses

Bonjour à tous les membres,

Intervention Montérégie-Est :

La semaine dernière les agents du bureau de St-Bruno-de-Montarville ont intercepté un ensemble de véhicules dont les deux véhicules lourds présentaient des défauts majeurs et la CTQ était « inscrit avec droits suspendus ». Les agents avaient procédé, émis un article 48 à la loi PECVL et des certificats de défauts.

Lundi matin, les mêmes contrôleurs croisent des véhicules de cette compagnie. Toujours en défauts majeurs et toujours en interdiction de circuler au niveau de la CTQ. Ils procèdent à l'interception. Le chauffeur est très coopératif mais le propriétaire de la compagnie (PR) ainsi qu'un autre homme se présentent sur les lieux de l'interception et eux le sont moins. Ils commencent à harceler les contrôleurs en frappant sur la vitre du véhicule de patrouille. Ils deviennent intimidants alors que les CRR continuent d'effectuer leur travail. Comme les contrôleurs procèdent à la saisie de l'ensemble selon les dispositions de l'article 39 de la loi ils tentent par tous les moyens d'empêcher le travail de nos membres. Le PR se met même physiquement devant le véhicule de patrouille pour l'empêcher de partir alors que l'intervention est terminée (mains sur le capot, etc). La police du service de Longueuil sont appelés sur les lieux (par les suspects). Les deux sont accusés d'entrave au travail d'un agent de la paix au Code criminel, un article qui ne fait pas parti de notre acte de nomination.

Véhicule volés Montréal Est :

Les contrôleurs du bureau de Montréal Est ont trouvé d'autres véhicules volés en début de semaine. Suspectant que l'ensemble de véhicules était en surcharge ils l'ont intercepté. Le modus operandi est le même que d'habitude. Un camion/porte-conteneur s'en allant au port de Montréal, sans bon de chargement, le conducteur ne sachant pas ce qu'il transporte. Les CRR ont fait ouvrir le scellé et ils ont trouvé un camion Ford F150 déclaré volé en Ontario (il y avait un deuxième véhicule dans le conteneur mais nous n'avons pas d'information à son sujet).

Deux interventions au bureau de la Capitale Nationale :

Les agents du bureau de Québec métro ont procédé à l'arrestation d'un chauffeur de camion/semi-remorque transportant des copeaux mardi le 27 février. En effet, lors de l'interception l'odeur de cannabis était étourdissante! Ils ont administré les ECM et l'échec a mené à l'arrestation du prévenu.

Vendredi dernier ils ont également mis en état d'arrestation un chauffeur de taxi pour possession de stupéfiants. Il avait une vingtaine de comprimés de speed et beaucoup de cannabis (on ne peut pas parler de possession pour usage personnel ici). De plus, cet individu avait été condamné pour possession simple en 2023 ce qui ne lui donne pas le droit de conduire un taxi.

Appel à la prudence :

Nous vous le répétons souvent mais nous ne pouvons pas le faire assez. Nous vous demandons d'être toujours excessivement prudents lors de *toutes vos interventions*. Les cas problématiques se multiplient par les temps qui courent. Assurez-vous toujours de la présence de collègues de travail à proximité et assez proche pour que les ondes du portatif puissent être accessibles.

À ce titre nous vous suggérons de visionner cette vidéo. Il s'agit d'un officier américain qui interceptent un chauffeur de camion. Lors de la remise des documents ce dernier sans avertissement préalable prend un tournevis dans la porte de son camion et attaque à mort l'agent.

https://www.youtube.com/watch?v=Gw8lguw2_kw

Votre exécutif